

FACULTE D'ARCHITECTURE

Auteur : Pablo LHOAS

Date : 26/01/2022

N° de version du document : 1

Destinataires : membres du Conseil
Facultaire

Caractère du document :

Public :

Interne : X

Confidentiel :

Ne pas diffuser sans autorisation :

Autre :

Procès – verbal 25.01.2022

Présents : Pablo Lhoas (Président), Marcelle Rabinowicz, Geoffrey Grulois, David Lo Buglio, Jean-Didier Bergilez, Alessandra Bruno, Sylvie Burgeon, Maurizio Cohen, Ludivine Damay, Anne-Sophie Daout, Maud De Rijck, Pierre Dejasse, Eve Deprez, Roxane Enescu, Suzanne Giovannini, Christine Godfroid, Kiran Katara, Philippe Lecocq, Daniel Linze, Pedro Monteiro de Sousa, Emilie Morales Gracia, Denis Pools, Carol Rossius, Muriel Sacco, Christine Schaut, Jean-Marc Sterno, Cécile Stas, Mehri Tasouji, Wouter Van Acker, Eric Van Essche, Isabelle Wagnies, Alice Loget, Vinciane Thomisse.

Excusés : Judith le Maire de Romsée, Victor Brunfaut, Marc Mawet, Ellen Van Huffel, Alexandre Van Dongen-Vogels

Conformément aux dispositifs mis en place par l'Université, la séance du conseil facultaire se déroule via Teams : GRP_Conseil facultaire archi

0. Suivi des questions générales relatives à l'université

0.1. Mesures prises par l'Université et la Faculté suite à l'épidémie de Coronavirus

Une session d'examen de rattrapage a été organisée par la faculté afin de pouvoir permettre à une soixantaine d'étudiants dans l'incapacité de pouvoir passer les épreuves de janvier de repasser les examens. Ces étudiants ont transmis au secrétariat soit un certificat médical, soit un certificat de quarantaine.

0.2. Appel à intégration/ affiliation d'équipes interdisciplinaires au sein de la MSH – Présentation par Prof. Vincent Chapaux

Vincent Chapaux présente ce qu'est la Maison des sciences humaines (MSH) et explique ce qui justifie et motive cet appel à intégration.

Un document de présentation disponible dans le dossier de la séance synthétise cet appel à intégration.

1. Administration du Conseil facultaire

1.1. Approbation de l'ordre du jour Annexe n°0

Deux points complémentaires dans la partie « ressources humaines » s'ajoutent à l'ordre du jour de la présente séance. L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021. Annexe n°1

Le procès-verbal est approuvé.

1.3. Participation aux élections des représentants aux instances facultaires – Information

Calendrier du second tour des élections des représentants étudiants au conseil facultaire – Annexe n°2

Ouverture de l'appel à candidatures le mardi 15 février 2022.

Le conseil facultaire prend acte de l'organisation du second tour des élections des représentants étudiants.

Le Doyen insiste auprès de tous les membres de la Faculté afin qu'ils rappellent tant et plus aux étudiants l'importance de cette représentation dans les organes décisionnels de la Faculté.

Il est non seulement sûr et certains qu'ils se présentent au suffrage des autres étudiants et que tous aillent voter afin de rendre cette élection effective.

1.4. Composition des commissions permanentes à la suite des élections facultaires

Les représentants du corps scientifique et du corps PATGS ont transmis les noms de leurs représentants au sein des commissions permanentes.

Les représentants des corps étudiants restent les mêmes que ceux mis en place en mars 2021 jusqu'à l'organisation des prochaines élections.

La répartition des représentants du corps académique au sein des différentes commissions sera quant à elle actée lors de la prochaine réunion du corps académique le 8 mars 2022.

1.5. Désignation d'un nouveau secrétaire de jury pour l'année académique 22-23.

Philippe Lecoq a remis son mandat de secrétaire de jury. Un appel a été passé au sein de la communauté et M. Denis Pools a émis le souhait de reprendre cette fonction.

Le conseil facultaire prend acte de la désignation de Denis Pools en qualité de secrétaire de jury pour l'année académique 22-23.

Le Doyen remercie grandement M Lecoq d'avoir joué ce rôle important si longtemps et remercie M Pools de s'engager dans cette fonction de service à la collectivité déterminante pour le bon fonctionnement de notre institution.

2. Administration de la Faculté

2.1. Election du Doyen.ne – tour indicatif– Information

Le Doyen rappelle le calendrier et les étapes de la procédure portant sur les élections du/de la Doyen.ne et vice-Doyen.ne.

Il fait également mention de problèmes rencontrés lors de la diffusion du balotilo et invite les personnes qui rencontreraient encore à ce jour des difficultés à s'adresser au secrétariat.

Pour information, tous les problèmes rapportés à ce jour ont d'ores et déjà été traités avec les personnes concernées.

Notons particulièrement que le tour indicatif se termine ce jeudi à 12h et que le taux de participation restant assez bas (55%) il serait bon que tout le monde se mobilise sur cette question importante.

Le conseil facultaire approuve et en prend acte.

2.2. Infrastructures – Horaires du Q2

A ce jour, les horaires pour le Q2 ne sont toujours pas finalisés compte tenu des problématiques de grands locaux existants actuellement au sein de l'université.

De manière globale pour l'université mas *a priori* pas pour notre faculté, il faudra probablement organiser des cours en bimodal ou donner des cours le samedi afin de compenser les problèmes de locaux.

Le rectorat est conscient des difficultés d'attribution des locaux et cherche des solutions pour l'ensemble des facultés. Le conseil facultaire prend acte des informations transmises.

3. Suivi des commissions permanentes

3.1. Commission de l'enseignement

Suivi de la commission de l'enseignement du 11 janvier 2022

3.1.1. Fiches programmes – Conditions d'accès 22-23 : Validation et entérinement

Les fiches programmes et conditions d'accès 22-23 sont à jour.

3.1.2. Lancement de l'appel FEE 2022-2023 – Information

L'appel FEE a été lancé. La date d'échéance ULB est fixée au 1er avril.

Un courrier va être envoyé à l'ensemble des enseignantes et enseignants.

Pour rappel, tout enseignant peut introduire un dossier. La date de dépôt de projet au sein de la faculté est fixée au 22 février. Les projets seront adressés à la Directrice de l'Administration facultaire(raf.archi@ulb.be) et au Vice-Doyen à l'Enseignement au plus tard pour cette date. Un classement des dossiers sera soumis au Conseil facultaire du 23 mars 2022.

La commission propose d'attirer l'attention des collègues sur l'opportunité de financement de projets que sont les FEE.

Le conseil facultaire prend acte des informations transmises.

3.1.3. Session d'examen de janvier 2022 – examens de rattrapage : information/rappel

Pour rappel, la procédure mise en place au sein de la faculté est la suivante :

- L'étudiant ou l'étudiante doit envoyer un certificat médical ou un certificat de quarantaine sur la boîte « secrétariat », informer les enseignants et prévenir le central à l'adresse « covid ».
 - Tous les matins, le tableau de suivi des certificats médicaux est mis à jour par le secrétariat.
 - Un tableau « seconde chance » est constitué par le secrétariat, qui indique le nom des étudiantes et étudiants absents et les examens couverts par certificat.
 - Le lendemain de chaque épreuve, le listing des étudiantes et étudiants absents ainsi que la date de l'épreuve de rattrapage sont communiqués aux enseignantes et/ou enseignants concernés.
 - Le ou la titulaire règle l'organisation et les modalités d'évaluation de cette « seconde chance ». Un formulaire d'inscription est disponible sur l'UV pour les enseignantes et enseignants qui le souhaitent.
- Les étudiantes et étudiants ne sont pas obligés de s'inscrire à cette session de rattrapage.

Un mail reprenant ces différents points a été adressé aux enseignantes et enseignants concernés par les évaluations de ce quadrimestre ainsi qu'aux étudiantes et étudiants.

En principe, les évaluations de rattrapage pourront avoir lieu sur le site Flagey.

Pour les BA1, il est décidé de fixer la période de cette évaluation à la fin de la session et jusqu'au 4 février au plus tard de manière à permettre la pré-délibération du 9 février.

Pour les autres années, il est décidé de fixer le délai de la période au 4 février (sauf exceptions) de manière à ne pas empiéter sur le déroulement du Q2.

Un enseignant malade ou qui désire passer d'un examen en présentiel vers un examen en distanciel doit prendre contact avec le Vice-Doyen à l'enseignement pour que l'organisation puisse se faire avec l'appui de CAP.

Le conseil facultaire prend acte des informations transmises.

3.1.4. Conférencières et conférenciers Q2 : Rappel

La Commission a validé les propositions de conférencières et conférenciers confirmées par les titulaires demandeurs (2^e étape de la procédure).

La Commission regrette cependant que certain.e.s collègues ne se plient pas à l'exercice dans les échéances attendues. Si celles-ci sont effectivement toujours contraignantes par rapport à l'organisation de nos enseignements par quadrimestres, elles sont cependant nécessaires à la gestion collective, financière et administrative la plus sereine possible pour toutes et tous, enseignant.e.s, étudiant.e.s, et membres de l'administration.

Le conseil facultaire prend acte des informations transmises.

3.2. Commission Communication et Culture

Suivi de la commission communication et culture du 17 janvier 2022

3.2.1. Communication pour les événements –

La commission souhaite rappeler à la communauté facultaire de prévoir un délai suffisant pour permettre à la cellule communication de la faculté d'organiser et de réaliser une communication optimale des événements qui sont organisés.

Pour rappel l'adresse e-mail de la cellule communication est la suivante : communication.archi@ulb.be

3.2.2. Appel à projets – demandes de financements

3.2.2.1. Demande de financement introduite par Wouter Van Acker dans le cadre de l'organisation du colloque « The zero degree of architectural writing. Theorizing, drawing and debating the « third term », les 2 et 3 novembre 2022 à la Faculté.

La demande à la CCC porte sur le financement d'un des keynote speaker du colloque: Brandhuber+ (frais de transport+séjour+honoraires+ cocktail à l'issue de la conférence)

Budget sollicité : 2500 €

Le projet propose l'organisation d'un colloque international qui rassemble des intervenants de multiples horizons (Rejean Legault, UQAM ; Paola Ardizolla, Université de technologie de Gdansk ; Irinia Davidovici, gta ETH ; Pierre Chabard, UMR AUSser 3329 ; Sunil Manghani, Université de Southampton ; Thomas Daniell, Université de Kyoto ; et Cathelijne Nuijsink, gta ETH) ainsi que la publication des actes à l'issue du colloque.

Ce colloque se passe sur deux jours. Une grande partie du budget total de 21400 € est financé par le FNRS (13800 €) mais également par la commission recherche de la Faculté (demande à introduire), le laboratoire Hortence et WBI.

Les thèmes abordés touchent de manière transversale des matières abordées en Faculté et ce colloque permettra à la Faculté d'avoir un rayonnement au sein d'autres universités et de diffuser les recherches en Faculté.

Le dossier est complet et le budget détaillé.

En conclusion, sur base de l'analyse, la commission propose d'accorder le budget sollicité de 2500 € sous réserve de l'ouverture de cet événement à l'ensemble de la communauté facultaire en ce compris le cocktail.

3.2.2.2. Demande de financement introduite par Philippe De Clerck dans le cadre de l'EXPO Prix du Jury. Le principe de financement de cette demande a été acceptée par la commission en novembre 2021.

Budget sollicité : 6700 €

L'analyse porte uniquement sur le budget, le contenu du projet ayant été antérieurement approuvé par la commission.

Le budget est clair et complet.

Les précisions ont été apportées par les porteurs de projet

En conclusion, la commission propose d'accorder le budget sollicité.

3.2.2.3. Demande de financement introduite par Maurizio Cohen pour le financement d'une capsule vidéo dans le cadre du projet « Modernista ».

Budget sollicité : 2000 €

La demande porte sur un projet de l'ASBL Modernista et est introduite par Maurizio Cohen.

L'ASBL Modernista va produire 7 capsules autour de 7 bâtiments modernes dont une capsule sur le bâtiment de l'architecte Dupuis dont la Faculté possède les archives.

Pour la commission, cette demande ne rentre pas dans les compétences de financement de la commission pour les motifs suivants :

Le projet est une initiative extérieure à la Faculté ; la communauté facultaire n'apparaît pas comme public cible du projet ; il y a confusion sur l'apport financier que pourrait apporter la Faculté et le rôle d'expertise de Maurizio Cohen.

Dans les conditions financières actuelles, il est important de veiller au fait que les projets servent les intérêts de la Faculté et que celle-ci ne soit pas seulement un bailleur de fonds.

La commission propose de refuser le financement de ce projet tout en reconnaissant que ce type de projet peut toutefois être une mise en valeur des archives de la Faculté.

3.2.2.4. Demande de financement introduite par Apolline Vrancken dans le cadre de l'organisation des Journées du Matrimoine 2022 – quatrième édition qui se tiendra au mois de septembre

Budget sollicité : 5053,40 €

Les journées du matrimoine sont connues à Bruxelles, leur pertinence démontrée. Monter d'un cran l'ambition semble tout à fait justifié. Le budget de cette nouvelle édition, qui comprendra les journées du matrimoine et la « Saison Matrimoine » (déclinaison le long de l'année), est logiquement important. La proportion demandée à la Faculté est à ce titre proportionnellement très réduite: 5053,4 € sur un budget total de 122 689,92 €

Les questions que soulèvent la demande portent plutôt sur l'éligibilité des postes concernés à être financés par la CCC. En effet la CCC ne peut être assimilée à un pouvoir subsidiant, et les projets qu'elle soutient le sont en tant que liés à la Faculté et ses activités.

En ce sens les postes suivants ne sont pas finançables par la Faculté et doivent faire l'objet d'un subside:

- Assistante en organisation « au sein de l'asbl »: 1416,4 €
- Frais de catering : 250€

Les postes suivants sont éligibles:

- Rétribution de prestations pour un atelier collaboratif (type Wikimatrimoine): 1500€

Le workshop Wikimatrimoine mobilise le milieu académique et tout particulièrement la Faculté et ses chercheuses

D'autres postes seraient potentiellement éligibles ou partiellement éligibles, si des liens avec les activités de la Faculté pouvaient être soit explicités soit établis.

En conclusion, la commission propose d'inviter Apolline Vrancken à reformuler la demande, en fonction de clarifications et précisions demandées.

3.2.2.5. Demande de financement introduite par Sophie Dars pour le financement de 3 conférences :

- Sebastien Marot sur le thème du nouveau régime climatique et comment ce dernier influence nos manières d'être au monde, d'habiter, de penser nos relations au territoire.
- Jean Benoit Vétillard sur le thème de la représentation comme projet et particulièrement sa relation au dessin d'architecture
- Le bureau UR sur son engagement vis à vis de la métropole des alliances, projet de recherche mené lui aussi en lien avec les problématiques du nouveau régime climatique.

Le projet met en avant le rayonnement international de la personnalité de Sebastien Marot, Jean Benoit Vétillard et le lien avec des écoles d'architecture française : Marne la Vallée pour Sébastien et Jean Benoit, Versailles pour

Gaetan Brunet du bureau UR

Un enregistrement vidéo est prévu pour chacune des conférences

Un lien éventuel avec d'autres activités de la Faculté telle que les Ateliers Nocturnes est proposé.

Les thématiques abordées sont communes à de nombreux ateliers de master de la Faculté : CUMA, Pratique Critique, Commun.e, Urban Nature, MML, Terrains...

Budget sollicité : 900 €

Le budget pose question sur les interventions sollicitées et les honoraires et partenariats envisagés mais pas encore activés.

Par ailleurs, on ne rétribue en principe pas des académiques pour des conférences.

Compte tenu des remarques énoncées, la commission propose de solliciter d'autres précisions auprès des porteurs de projet.

3.2.2.6. Demande de financement introduite par Benoît Burquel pour la réalisation d'une publication dans le cadre du projet In Practice

Budget sollicité : 2524,23 €

Projet annuel de publication et de double conférence permettant de parler d'architecture au travers de sa production même, de ses outils, de ses ressorts.

Le projet met en valeur des architectes émergents à travers leurs documents de travail.

Le projet a pour ambition de créer des ponts entre les architectes praticiens et la recherche universitaire. Il s'agit de déplacer la pratique au cœur même de la recherche.

Le projet en est à sa quatrième édition.

Le dossier est très sérieux, très complet, très bien illustré, chiffré précisément.

Les bureaux mis en lumière par cette organisation font un travail irréprochable et exemplaire méritant l'attention qui leur est portée et la valorisation dont ils font l'objet.

En 2020, la deuxième édition de ce projet a fait l'objet d'un soutien de notre Faculté pour la publication de l'ouvrage concernant « Raamwerk ». Lors des débats de cette édition 2020, les membres de la commission avaient relevé l'ambiguïté qui existait sur la nature de la collaboration entre les éditeurs d'une part et les pratiques culturelles, d'enseignement ou de recherche facultaires d'autre part. Vu sous l'angle de la culture, le lien est en effet plus que ténu. Vu sous l'angle de la recherche, les activités de recherche au sein de l'ULB du porteur Benoît Burquel apparaissent devoir être clarifiées, étant peu avérées à ce jour.

Mettre en valeur une ancienne étudiante de la Faculté (diplômée ISACF La Cambre) par le biais d'une conférence est intéressant pour la Faculté. S'il s'agit d'intégrer « In Practice » dans un cadre facultaire, les membres de la commission se posent la question de la pertinence du choix du CIVA pour cette conférence en lieu et place du « Victor Bourgeois ». Il est relevé à cet égard que la conférence de Liège a eu lieu dans un auditoire de l'Espace Opéra de la Faculté d'architecture de Liège.

Compte tenu des conditions financières actuelles de la Faculté et des arbitrages imposés par ces conditions, compte tenu des questions énoncées ci-avant : la commission propose le refus de la demande de fonds. Elle souhaite néanmoins qu'une réunion soit organisée entre la présidente de la commission culture, le président de la commission recherche et le porteur de projet pour amener une série de clarifications et autres levées d'ambiguïtés.

3.2.2.7. Demande de financement introduite par Nadia Casabella pour le financement de l'invitation de conférenciers et de personnel de soutien pour l'organisation du cycle de conférences dans le cadre de l'activité d'enseignement Urban Nature.

Budget sollicité : 1446 €

Il s'agit d'un cycle de conférence organisé par l'atelier Urban Nature qui a un partenariat actif avec une université Coréenne.

Le budget doit couvrir 6 conférences. Cette activité est liée du travail d'un atelier ce qui pose question sur la compétence de la commission pour le financement de ce projet.

Il apparaît que cette activité d'atelier a pris de l'ampleur et de l'intérêt même hors de la Faculté : l'activité proposée n'est donc pas réservée aux étudiants de l'atelier mais est ouverte aux autres étudiants.

La commission marque son accord sur le budget sollicité aux conditions suivantes :

- Veiller à une réelle communication à l'échelle de la Faculté en travaillant étroitement avec la cellule communication en amont de l'événement
- Veiller à des temporalités (décalage horaire) accessibles aux étudiants et à tout le moins à l'enregistrement des conférences

3.2.2.8. Demande de financement introduite par Laura Ceriolo dans le cadre de l'organisation de cycles de séminaires interdisciplinaires sur le thème : « Culture du bâtir et Art de l'ingénierie ».

Budget sollicité : 3000 €

Le projet prévoit l'implication des disciplines différentes telles que l'histoire, la technique, la technologie, le patrimoine, la durabilité, le recyclage, qui impliquent à des niveaux différents le corps académique et scientifique, les étudiants d'architecture et ingénierie et donc en ce sens à un intérêt pour l'ensemble de la Faculté. Les conférences, faisant appel à des conférenciers de renommée internationale, feront l'objet de publications sous forme d'essai et seront enregistrées.

La CCC souligne l'intérêt du projet mais déplore que le dossier soit très lacunaire et ne mentionne pas d'appel à d'autres sources de financement.

Demande a été faite à la porteuse de projet de préciser certains points dont notamment des questions pratiques (lieu, horaires, communication...) et de détailler et ventiler le budget.

En conclusion, la commission propose de reporter ce point en attente des précisions sur la demande.

L'assemblée approuve les propositions formulées par la commission sur le financement des différents projets.

Un représentant du Conseil facultaire aimerait que soit abordé à une prochaine commission culture des suggestions d'amélioration en ce qui concerne les mémoires.

Ce point sera abordé lors de la prochaine commission Communication et culture qui se tiendra le lundi 21 février 12h00.

3.3. Commission de la recherche du 17 janvier 2022

Suivi de la commission Recherche du 17 janvier 2022

3.3.1 Jury de thèse

- Thèse déposée le 24 décembre 2021. Défense privée prévue le jeudi 20 janvier 2022. Soutenance publique prévue en février 2022.

Cedrick Tshibangu Munyenze, « *Problématique d'exploitation des territoires périurbains de Kinshasa, cas de la vallée de la N'Sele - Vers une approche socio-écologique* ».

Jury :

Promoteur : Geoffrey Grulois

Président : Géry Leloutre

Secrétaire : Luisa Moretto

Membre : Yves Hanin, Université catholique de Louvain

Membre : Marco Ranzato, Università Roma Tre

Membre : René Mpuru, Institut supérieur d'architecture et d'urbanisme de Kinshasa

- Thèse déposée le 11 janvier 2022. Défense privée le 15 février 2022. Soutenance publique prévue en mars 2022. Yves Robert, « *Contextes des émergences patrimoniales en Afrique subsaharienne* ».

Jury proposé :

Promoteur : Judith Le Maire

Copromoteur : Jean-Louis Genard

Président : Jean-Michel Decroly

Secrétaire : Victor Brunfaut

Membre : Lazare Eloundou, Centre du patrimoine mondial (UNESCO)

Membre : Donatien Dibwe, Université de Lubumbashi (UNILU)

Membre : Didier Houenoude, Université d'Abomey-Calavi

3.3.2 Mini arc

Deadline de remise : 18 février 2022. Cette année le classement mélange les mini-arc bourses et projets.

Proposition de la commission scientifique pour le classement mini-arc : Geoffrey Grulois (Président) Judith Le Maire, et David Vanderburgh de l'UCL.

Le Doyen dresse brièvement les profils des membres proposés pour constituer la commission.

Le Conseil facultaire approuve la composition de la commission.

3.3.3 Analyse de demandes de financement

3.3.3.1. Demande de Christine Schaut : 1500€ : participation financière au nouveau site web de Sasha.

La commission propose d'accepter la demande.

3.3.3.2. Demande de Jean-Didier Bergilez et David Paternote : 1500€ : organisation de BruLau, Ecole doctorale francophone d'été en études genre, organisée par STRIGES, Maison des Sciences humaines. Jean Didier Bergilez, Apolline Vranken et Claire Pelgrims participeront. Le budget permettra de faire venir des orateurs.

La commission propose d'accepter la demande.

Le Conseil facultaire approuve les demandes de financement.

4. Ressources humaines

4.1 : Désignations dans le corps scientifique

4.1.0. Démission de **M. Guillaume Becker** de mandat APA 0.2 ETP à dater du 31 janvier 2022 - Prise d'acte
Le conseil facultaire prend acte.

4.1.1 : Proposition de désigner **M. Vinh LINH** pour un mandat intérimaire d'assistant chargé d'exercice 0,2 ETP du 01/02/2022 au 30/9/2022 (entièreté de la charge prestée- cadre remplacement V. Levy)

Vote (31 votants) :

OUI : 28 – NON : 0 – ABST : 3

4.1.2. Proposition de désigner **M. Denis BOSMAN** pour un mandat intérimaire d'assistant chargé d'exercices 0.05 ETP du 01/02/2022 au 30/09/2022 (entièreté de la charge prestée – réserve facultaire)

Prise d'acte, le principe de la nomination d'AEX aux enseignements de Denis Pools ayant été validée antérieurement en CF.

Vote (31 votants) :

OUI : 25 – NON : 0 – ABST : 6

Points complémentaires :

4.1.3. Proposition de désigner **M. Arnaud GSELL** pour un mandat intérimaire d'assistant chargé d'exercices 0.05 ETP du 01/02/2022 au 30/09/2022 (entièreté de la charge prestée – cadre recteur)

Prise d'acte, le principe de la nomination d'AEX auprès de Daniel Linze ayant été validée antérieurement en CF.

Vote (31 votants) :

OUI : 24– NON : 1 – ABST : 6

4.1.4. Proposition de désigner **M. Johnny LEYA** pour un mandat intérimaire d'assistant chargé d'exercices 0,2 ETP du 01/02/2022 au 30/09/2022 (entièreté de la charge prestée – réserve facultaire)

Vote (31 votants) :

OUI : 24 – NON : 2– ABST : 5

5. Divers

Aucun divers n'est soumis par l'assemblée.

Pablo LHOAS,
Doyen
Président du Conseil facultaire